



COMPTE-RENDU DE SEANCE
Du CONSEIL MUNICIPAL
Du samedi 23 mai 2020
à 10 heures 00

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à dix heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de MERVILLA, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Mervilla, sous la présidence de Denis LOUBET, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2020.

A été nommée secrétaire de séance : Emmanuelle CASELLAS

Etaient présents : Mesdames Emmanuelle CASELLAS, Dominique KAHRAMAN, Françoise GARAIL, Catherine MINTY, Messieurs Stéphane BARES, Henri DALENS, Nicolas FRAINEAU, Gérard GARDELLE, Michel GUIHO, Dominique LEGENDRE, Denis LOUBET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix heures et donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Mise en place du Conseil Municipal
 - Election du Maire,
 - Détermination du nombre d'adjoints,
 - Election des Adjoints,
2. Renouvellement des Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
3. Convocation du Conseil municipal par voie électronique

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Informations et questions diverses :

- a) Lecture de la charte de l'élu local

OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, le Maire sortant cède la présidence de la séance au doyen de l'assemblée. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur DALENS Henri.

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal, (et enregistré les pouvoirs) le Président a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

Mesdames Emmanuelle CASELLAS, Dominique KAHRAMAN, Françoise GARAIL, Catherine MINTY, Messieurs Stéphane BARES, Henri DALENS, Nicolas FRAINEAU, Gérard GARDELLE, Michel GUIHO, Dominique LEGENDRE, Denis LOUBET.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le président, au vu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au fonctionnement des conseils municipaux, a nommé un secrétaire de séance selon l'article L 2121-15,

Après avoir installé les conseillers municipaux, le président *demande aux membres du conseil*

municipal de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

➤ Est élue secrétaire de séance : Madame Emmanuelle CASELLAS.

⇒	PAR	0 voix contre	0 abstention	11 voix pour
---	-----	---------------	--------------	--------------

Note secrétaire de séance : Néant

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Néant

DELIBERATIONS

DCM n°2020-09

Objet : Election du Maire

▪ **Exposé des motifs**

Conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote sur lequel il a écrit son choix sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ⇒ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- ⇒ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et 66 du Code Electoral : 0
- ⇒ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10
- ⇒ Majorité absolue : 6

Monsieur GARDELLE Gérard : ...10... voix

▪ **Délibération**

Au vu des résultats,

- ***Monsieur Gérard GARDELLE, ayant obtenu 10 voix, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé***
- **Monsieur Gérard GARDELLE est désigné comme conseiller communautaire**

⇒	PAR	0 voix contre	1 abstention	10 voix pour
---	-----	---------------	--------------	--------------

Note secrétaire de séance : Néant

DCM n°2020-10

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

▪ **Exposé des motifs**

Vu les articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans qu'il puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Vu la proposition du Maire,

▪ **Délibération**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

- **Décide de fixer à trois le nombre d'adjoints au maire pour la durée du mandat**

⇒	PAR	0 voix contre	0 abstention	11 voix pour
---	-----	---------------	--------------	--------------

Note secrétaire de séance : Néant

DCM n°2020-11

Objet : Election du premier adjoint au maire

▪ **Exposé des motifs**

Vu les dispositions générales du code général des collectivités territoriales relatives aux organes de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Le Maire a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un premier adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote sur lequel il a écrit son choix sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ⇒ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...11.....
- ⇒ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et 66 du Code Electoral : ...0....
- ⇒ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : ...10.....
- ⇒ Majorité absolue : ...6....

Monsieur ..LOUBET Denis.. : ...10... voix

▪ **Délibération**

Au vu des résultats,

- ***Monsieur Denis LOUBET ayant obtenu 10 voix, a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé***
- ***Monsieur Denis LOUBET est désigné comme conseiller communautaire suppléant.***

⇒	PAR	0 voix contre	1 abstention	10 voix pour
---	-----	---------------	--------------	--------------

Note secrétaire de séance : Néant

DCM n°2020-12

Objet : Election du deuxième adjoint au maire

▪ **Exposé des motifs**

Vu les dispositions générales du code général des collectivités territoriales relatives aux organes de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Le Maire a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un deuxième adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote sur lequel il a écrit son choix sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ⇒ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...11.....
- ⇒ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et 66 du Code Electoral : ...0....
- ⇒ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : ...10.....
- ⇒ Majorité absolue : ...6....

Mme ..CASELLAS Emmanuelle.. : ...10... voix

▪ **Délibération**

Au vu des résultats,

- ***Mme Emmanuelle CASELLAS, ayant obtenu 10 voix, a été proclamée Deuxième Adjoint et a été immédiatement installée***

⇒	PAR	0 voix contre	1 abstention	10 voix pour
---	-----	---------------	--------------	--------------

Note secrétaire de séance : Néant

DCM n°2020-13

Objet : Election du troisième adjoint au maire

▪ Exposé des motifs

Vu les dispositions générales du code général des collectivités territoriales relatives aux organes de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Le Maire a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un troisième adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote sur lequel il a écrit son choix sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ⇒ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...11.....
- ⇒ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et 66 du Code Electoral : ...0....
- ⇒ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : ...9...
- ⇒ Majorité absolue : ...6....

Mme ... KAHRAMAN Dominique... : ...9... voix

▪ Délibération

Au vu des résultats,

- **Mme Dominique KAHRAMAN, ayant obtenu 9 voix, a été proclamée Troisième Adjoint et a été immédiatement installée.**

⇒	PAR	0 voix contre	2 abstentions	9 voix pour
---	-----	---------------	---------------	-------------

Note secrétaire de séance : Néant

DCM n°2020-14

Objet : Election des Membres du Conseil au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

▪ Exposé des motifs

Vu les articles de la loi n° 95-116 du 4 février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social,

Vu les décrets n° 95-562 du 6 mai 1995 et 2000-6 du 4 janvier 2000 relatifs aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale.

Considérant qu'il convient de fixer le nombre des conseillers municipaux siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales,

Considérant qu'il convient de renouveler le mandat des membres élus par le conseil municipal,

Le conseil a procédé, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection de **quatre** délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote sur lequel il a écrit son choix sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ⇒ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...11.....
- ⇒ A déduire : bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : ...0.....
- ⇒ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : ...11.....
- ⇒ Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés/nombre de mandats) : ...6.....

Ont obtenu :

- Mme : MINTY-TERRIOUX Catherine : ...11.... voix
- Mme : GARAIL Françoise : ...11.... voix
- M. : FRAINEAU Nicolas : ...11.... voix
- Mme : KAHRAMAN Dominique : ...11.... voix

▪ Délibération

Madame MINTY-TERRIOUX Catherine, Madame GARAIL Françoise, Monsieur Nicolas FRAINEAU et Madame KAHRAMAN Dominique et ont été proclamés délégués et ont déclaré accepter ce mandat.

⇒

PAR

0 voix contre

0 abstention

11 voix pour

Note secrétaire de séance : Néant

DCM n°2020-15**Objet : Convocation du Conseil municipal par voie électronique**▪ **Exposé des motifs**

Vu l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la dématérialisation de la convocation des élus

Considérant la proposition du Maire, dans un souci d'économie et de rapidité, d'envoyer les convocations par e-mail.

▪ **Délibération**

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, décide :

- D'opter pour la convocation par voie électronique des conseillers municipaux au Conseil municipal

⇒

PAR

0 voix contre

0 abstention

11 voix pour

Note secrétaire de séance : Il est nécessaire d'envoyer les courriels avec un accusé de réception.

Informations et questions diverses :

- a) charte de l' élu local

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**2020-09 : Election du Maire****2020-10 : Détermination du nombre d'adjoints****2020-11: Election du premier adjoint au maire****2020-12 : Election du deuxième adjoint au maire****2020-13 : Election du troisième adjoint au maire****2020-14 : Election des Membres du Conseil au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale****2020-15 : Convocation du Conseil municipal par voie électronique**

Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard GARDELLE

